

Le 8 octobre 2025

Communiqué

Contre les experts de l'ONU, le Maire d'Antony nie le génocide des Palestiniens de Gaza

Lors du conseil municipal du jeudi 25 septembre, les élus du groupe Antony Terre Citoyenne ont interrogé le maire d'Antony concernant l'avenir du jumelage avec Sdérot, ville israélienne située à deux kilomètres de la bande de Gaza. Face au génocide perpétré par l'armée israélienne, les élus questionnaient la légitimité morale de ce jumelage, appelant le maire à marquer sa désapprobation vis-à-vis des autorités israéliennes, en suspendant les liens avec Sdérot.

La réponse du maire est proprement scandaleuse. Affirmant la solidarité d'Antony avec les victimes israéliennes du 7 octobre, mais sans aucun mot de compassion pour les victimes palestiniennes, il conclut qu'on ne peut pas qualifier de génocide ce qui se passe à Gaza : « ce qui est recherché, c'est l'élimination du Hamas, pas du peuple palestinien »- interdisant toute réponse, malgré l'indignation du public

Peut-on encore soutenir cela quand les bombardements indiscriminés massacrent des familles entières sous leurs tentes de fortune, quand des personnels de santé, des journalistes sont ciblés, quand 90 % des habitations et des infrastructures sont détruites, quand la population meurt de faim faute d'avoir accès à l'aide humanitaire ?

Le maire d'Antony ignore donc les rapports d'Amnesty International, organisation peu suspecte de parti pris et de légèreté, de Human Rights Watch, de même que ceux d'organisations israéliennes de défense des droits humains, comme B'Tselem et Physicians for Human Rights-Israel, concluant à l'existence d'un génocide.

Il s'assoit sur les nombreuses alertes émises dès novembre 2023 par la rapporteure spéciale de l'ONU pour la Palestine et des experts de l'ONU, sur les risques de génocide.

Il évacue l'ordonnance de la Cour internationale de justice du 26 janvier 2024, enjoignant à Israël de prendre des mesures pour prévenir le génocide, et les mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale, le 21 novembre 2024, à l'encontre du premier ministre israélien Netanyahu et l'un de ses ministres d'extrême droite, inculpés de crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Il considère comme nul et non avenu le rapport des experts de l'ONU du 16 septembre 2025 concluant à l'existence d'un génocide sur la base des cinq critères définis en droit international. Au terme d'une enquête basée sur les faits et témoignages vérifiés, le comité d'experts a établi que quatre d'entre eux étaient remplis.

La coupe est pleine pour les citoyens d'Antony qui ont déjà supporté pendant 20 mois la vue du drapeau d'un état génocidaire sur l'Hôtel de ville. Le maire d'Antony nie ce qui est maintenant une évidence. Ce n'est plus de l'aveuglement, c'est du négationnisme. Il refuse d'agir, même symboliquement, et se fait le porte parole d'un gouvernement génocidaire. Il se déshonore et déshonore sa ville. L'Histoire le jugera.

Les élus du Groupe municipal
Antony Terre Citoyenne

Le bureau d'Antony Palestine Solidarité

Contact presse :
Irène HUARD : 06 30 43 09 42

A propos d'Antony Terre Citoyenne : ATC est un collectif citoyen, de la gauche et de l'écologie. Ses valeurs sont la transition écologique, la justice sociale et la démocratie citoyenne. Il est représenté au conseil municipal d'Antony par 4 élus et au conseil de territoire VSGP par un élu.

Antony Palestine Solidarité est une association antonienne affiliée à l'association nationale France Palestine Solidarité. Elle promeut l'amitié et la solidarité avec le peuple palestinien et une paix juste et durable au Proche-Orient fondée sur la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien, sur la base du droit international